



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Secrétariat général

Paris, le 22 juillet 2011

Direction des ressources humaines

Département des Relations sociales

Nos réf. :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Nadège Courseaux/Claudette Quintilla

Claudette.Quintilla@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 31 01

Additif à la note spécifique portant renouvellement des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat

L'article 6 de la note susvisée du 19 juillet 2011 est complétée comme suit :

- commissions locales

Il est précisé dans le cadre des commissions locales que les modalités de composition des CAP mises en place en 2007 sont reconduites en 2011 conformément au tableau ci-dessous.

Corps concernés	Grade ou regroupement de grades
Personnels d'exploitation des TPE, branche "Routes-bases aériennes"	- Chefs d'équipe principaux et chefs d'équipe - Agents spécialisés et agents d'exploitation
Personnels d'exploitation des TPE, branche "voies navigables-ports maritimes"	- Chefs d'équipe principaux - Agents spécialisés et agents d'exploitation

La chef du département
des relations sociales

Laurence NAVARRE